

Délibération n°45
relative au Budget rectifié 2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 23 juin 2025 :

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 02/06/2025, concernant le projet de budget rectifié pour l'année 2025 ainsi que le rapport du Trésorier

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 5 juin 2025

DÉCIDENT d'approuver en l'état le budget rectifié 2025 par **42 voix pour, 8 voix contre, 3 abstentions – Adoptée à la majorité**



Dijon, le 23/06/2025

**Le Président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC**